

Lutte contre l'inflation : les grands acteurs industriels s'engagent

À la suite de nos échanges ce jour avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique, Roland Lescure, ministre délégué en charge de l'Industrie, et Olivia Grégoire, ministre déléguée en charge des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, nous, représentants de plusieurs grandes industries de produits de grande consommation (alimentaires et non alimentaires), avons pris la décision d'appeler nos adhérents à rouvrir des négociations commerciales avec les distributeurs avant la fin du mois de mai, en vue de faire baisser l'inflation des produits de grande consommation dans le courant de l'été 2023.

Nous nous engageons à appeler les 75 plus grands industriels¹ dans la réouverture de ces négociations dès lors qu'ils ont vu le prix de cession de leurs produits augmenter de plus 10 % dans les conventions signées au 1^{er} mars 2023 par rapport aux précédentes conventions en vigueur, et qui ont connu une baisse du coût de l'un de leurs intrants, affectant le prix de production, de plus de 20 % depuis le 1^{er} mars 2023. Les PME seront donc exclues de ces renégociations.

Les renégociations se dérouleront dans le cadre législatif et réglementaire prévu par les lois Égalim 1 et Égalim 2, notamment via l'aménagement des clauses existantes, afin de protéger le revenu des agriculteurs. Dans ce cadre, les organisations professionnelles inviteront les grands industriels concernés à prendre l'engagement de ne pas faire peser sur la filière agricole nationale les efforts qui leur sont demandés.

Par ce geste majeur les organisations professionnelles s'engagent dans la lutte contre l'inflation qui pénalise les consommateurs.

Enfin, au-delà de ces renégociations, les industriels et les distributeurs pourront également renforcer les promotions commerciales pour contribuer à la baisse des prix en rayon.

À propos de l'Ania

L'Association nationale des industries alimentaires rassemble 30 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives de 15 479 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 198 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 433 579 salariés. L'Ania est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation. www.ania.net

Contact presse : Benjamin Le Sant - blesant@ania.net - 06 79 88 14 34

À propos de l'Ilec

L'Institut de liaisons des entreprises de consommation regroupe près de cent entreprises fabriquant des produits de marque de grande consommation (PGC), alimentaires et non alimentaires qui représentent 75 % du panier moyen des consommateurs français. La production d'un agriculteur sur deux est achetée par les adhérents de l'Ilec, dont le millier d'établissements, sites de production, de logistique ou tertiaires, représentent 600 000 emplois directs, indirects et induits. www.ilec.asso.fr

Contact Presse : Pressario - Sylvie Vincent – sylvie@pressario.fr - 06 62 76 57 30

¹ Tels que mesurés par l'Institut Nielsen au 1^{er} mai 2023